

**Décision du 25 août 2025 portant
nomination d'un agent comptable secondaire de l'AEFE**

NOR : EAEE2523581S

LA DIRECTRICE GENERALE,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article D. 452-16 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2023 relatif au montant annuel de l'indemnité de maniement de fonds allouée aux agents comptables secondaires de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté de détachement du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 08/07/2025 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement en date du 21/07/2025 entre l'AEFE et Madame Catherine ZAISS-ORDAS ;

Vu l'agrément de l'agent comptable principal de l'AEFE à la nomination de Madame Catherine ZAISS-ORDAS en qualité d'agent comptable secondaire du lycée français de Munich, du lycée français de Francfort, du lycée français de Berlin et de l'IRF ZECO ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Catherine ZAISS-ORDAS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, est nommée agent comptable secondaire du lycée français de Munich, du lycée français de Francfort, du lycée français de Berlin et de l'IRF ZECO, établissements en gestion directe de l'AEFE, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2 : Le montant annuel de l'indemnité de maniement de fonds allouée à Madame Catherine ZAISS-ORDAS est fixé à 50 % du taux maximum prévu pour les agents comptables classés dans la hors catégorie.

Article 3 : Il lui appartient lors de son installation de justifier d'une prestation de serment antérieure. A défaut, elle sera tenue de prêter serment devant l'autorité compétente avant l'installation dans son poste.

Article 4 : Cette décision fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 25 août 2025.

Agrément de l'agent comptable principal

La Directrice Générale de l'AEFE

Caroline ARNAUD

Claudia SCHERER-EFFOSSE